

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

---

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1839)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD82

présenté par

Mme Yolaine de Courson, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« structurels européens »

les mots :

« européens structurels ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle par rapport à l'expression utilisée dans l'alinéa 4 de l'article 2 (« fonds européens structurels et d'investissement »).